

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE Joseph KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 B.P. 7021 Ouagadougou 03
Tél. : (226) 25-30-70-64/65
Fax : (226) 25-30-70-42



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 24 SEPT 2024

Communiqué n°2024 000553/MESRI/SG/U-JKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en première année du Master tronc commun pour le compte du département d'Informatique de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Exactes et Appliquées (UFR-SEA) – Année académique 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert au sein de l'UFR-SEA, dans le Département d'Informatique, le recrutement d'étudiants par sélection sur dossier en première année de Master en Informatique au titre de l'année académique 2024-2025.

Le Master 1 s'effectue en tronc commun et prévoit un effectif maximum de 75 étudiants (vingt-cinq (25) au maximum par spécialité). Les spécialités suivantes seront ouvertes en Master 2 sous réserve d'un nombre minimal de dix (10) inscrits par spécialité :

- Spécialité 1 : Ingénierie Logicielle et Système d'Information Informatisé (ILS2I) ;
- Spécialité 2 : Sécurité Informatique et Cybersécurité (SIC) ;
- Spécialité 3 : Réseaux émergents, IoT et Intelligence Embarquée (RIoT/IE).

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature toute personne titulaire :

- d'une Licence Informatique, Réseaux, Télécommunications, ou Électronique ;
- d'un Diplôme d'ingénieur des Travaux en Informatique, Réseaux, Télécommunications, ou Électronique ;

- de tout autre diplôme jugé équivalent par les services techniques du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et reconnu par le CAMES dans les domaines de l'Informatique, des Télécommunications ou de l'Électronique.

2- DUREE DE LA FORMATION

La formation en Master dure quatre semestres universitaires (M1=S1 & S2 ; M2=S3 & S4) et est arrimée à l'arrêté n°2019-047/MESRSI/SG/DGESup du 25 février 2019 portant régime général des études de Master dans les Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature se compose comme suit :

- une demande adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO (mentionner impérativement la spécialité envisagée en deuxième année du Master) ;
- une photocopie légalisée du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme de la Licence ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de tous les semestres (validés ou non) du parcours Licence ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un curriculum vitae sincère signé du candidat et comportant son adresse complète, dont un numéro de téléphone et une adresse mail valides.

NB : les professionnels en activité remplissant les conditions requises doivent produire une autorisation de la structure professionnelle d'emploi stipulant qu'ils seront autorisés à suivre les cours et travaux obligatoires pendant la durée de la formation en cas d'admission.

4- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **19 septembre au 06 octobre 2024 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **campusfaso** par **Coris Money, Moov Money** ou **Orange Money**.

Les résultats de la sélection seront communiqués au plus tard le **15 octobre 2024** par affichage à l'**UFR-SEA**.

Les cours commenceront le **21 octobre 2024** à 8h à l'**UFR-SEA**.

5- COUT DE LA FORMATION

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter des frais d'inscription et de laboratoire comme suit :

Statut	Ressortissant d'un pays de la zone UEMOA		Ressortissant d'un pays hors zone UEMOA	
	Frais d'inscription	Frais de laboratoire	Frais d'inscription	Frais de laboratoire
Inscription sous régime étudiant	16 500 FCFA/an	500 000 FCFA en M2	252 000 FCFA/an	500 000 FCFA en M2
Inscription sous régime salarié	51 500 FCFA/an	500 000 FCFA en M2	252 000 FCFA/an	500 000 FCFA en M2

P/le Président, et par délégation, le Vice-Président chargé des Enseignements et des Innovations pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA

Maître de Conférences

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Ampliation :

- large diffusion